



Clohars-Fouesnant



*La municipalité vous présente
ses meilleurs vœux pour 2011.*



■ Les vœux du maire

Lors de la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 14 janvier, le maire, Michel LAHUEC, a remercié les représentants du monde politique et économique de leur présence, et souhaité une bonne année aux administrés ayant répondu nombreux à l'invitation.

A cette occasion, il a rappelé le grand dossier de la mandature : la transformation du POS en PLU, insistant sur le fait qu'on ne peut plus jouer au monopoly avec la terre. Il a aussi souligné pour 2011 le projet d'extension du golf, de dimension intercommunale, et a précisé que notre commune est sur les rangs afin que ce programme aboutisse.

Les autres réalisations prévues cette année, dont vous trouverez ci-dessous un résumé, ont été présentées par les adjoints et conseillers.



Projets pour 2011

Patrice JAN, adjoint aux travaux et à la voirie :

- 1° Poursuite de l'aménagement du centre-bourg, au carrefour des rues de la fontaine et du presbytère ; rénovation de la maison acquise en 2009.
- 2° Nécessité de l'extension du cimetière, mise en place d'un ossuaire et de mini-concessions.
- 3° Poursuite du programme d'économies (électricité, eau), par la rénovation de candélabres, de robinets...

Jean-François DANIEL, adjoint aux affaires sociales, à la jeunesse et à la communication :

- 1° Nouveaux horaires à l'espace jeunesse, instauration de temps d'animation auprès des enfants de CM2 de l'école à la pause de midi.
- 2° Poursuite de l'information des administrés par la mise à jour périodique du site de la commune ouvert en mai 2010 et de la parution régulière du bulletin municipal.

Xavier JODOCIUS, vice-président de la CCPF a présenté les modalités futures de la nouvelle gestion du tri des déchets. (Voir page 7 du bulletin municipal).

Patrick COUSTANS, adjoint aux sports et aux associations :

- 1° Etude de la faisabilité de la réalisation d'une salle de sports.
- 2° Soutien de la commune aux initiatives sportives, à l'école de foot gérée par Eric Larzul et à la démonstration BMX prévue cet été sur le terrain de bosses par Guillaume Mottier.
- 3° Continuité de la mise à disposition de la salle socioculturelle aux 35 associations communales.

Philippe RIVIERE, délégué à la commission culturelle :

- 1° Mise en valeur du patrimoine local : renouvellement des journées du patrimoine.
- 2° Organisation de visites guidées de l'église du bourg cet été comme en 2010.
- 3° Recensement des arbres remarquables de la commune.

Elizabeth AUFFRET, adjointe aux finances, au tourisme et à la vie scolaire :

- 1° Reconduction de la gestion du parc de Squvidan et des animations de l'été.
- 2° Avancée et concrétisation du projet de jumelage.

■ Le mot du maire



Il y a 10 ans s'ouvrait la porte de l'an 2000. L'année passée, je vous invitais à **passer une nouvelle porte, celle de la réflexion**. L'équipe municipale en avait pris acte et a préparé les différents projets qui seront bientôt d'actualité.

Concernant la transformation du Plan d'occupation des sols en Plan local d'urbanisme, qui constitue le principal dossier de la mandature, les choses sont plus nuancées : nous sommes contraints et forcés de rajouter sans cesse une couche au mille feuilles.

2010 fut une bonne année, 2011 le sera également avec la concrétisation du programme d'extension du golf ainsi que celle du projet économique lié à cette opération sur le territoire de notre commune. Au printemps, j'aurai l'occasion de vous présenter ce projet ainsi qu'un certain nombre d'autres, par exemple l'agrandissement du cimetière ou la poursuite de la rénovation de l'éclairage public.

En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter mes vœux les plus sincères : que 2011 vous apporte bonheur, joie, et surtout la santé !

Bonne Année 2011 ! Bloavez mad !

Le Maire

Michel LAHUEC

■ 2010 en chiffres

Dossiers d'urbanisme

TYPE de DOSSIER	Nombre en 2010	Nombre en 2009
Permis de construire	30 dont 12 nouvelles maisons individuelles	29
Déclaration préalable	48	34
Certificats d'urbanisme	59	56
Demande d'alignement	38	33
Autorisation de voirie	04	02

Etat civil

ETAT CIVIL	2010	2009
Naissances	30	28
Mariages	06	11
Décès	14	21

■ Permanences du maire et des adjoints

Michel LAHUEC	MAIRE	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 11h – 12H30
Jean-François DANIEL	Affaires sociales – Jeunesse - Communication	Le vendredi : 10H30 – 12H
Patrice JAN	Travaux – Voirie – Personnel technique	Le lundi : 9H - 10H
Elisabeth AUFFRET	Finances – Economie – Ecole - Tourisme	Le mercredi : 10H30 - 12H
René GLO	Urbanisme - Environnement	Le mardi : 11H – 12H
Patrick COUSTANS	Vie associative – Loisirs - Sports	Le lundi : 11H – 12H30

■ Autres permanences

Assistante Sociale	1er et 3ème jeudi matin du mois	Prendre RV au : 02 98 76 24 21
Mission locale pour l'emploi du Pays de Cornouaille (MLPC)	1er et 3ème vendredi du mois de 9H45 à 10H45. Pour les jeunes de 16 à 25 ans	Prendre RV au : 02 98 51 61 27
Architecte : M. Quinio	2 jeudis par mois de 16H à 17H	Prendre RV au : 02 98 54 60 09
Centre local d'information et de coordination (CLIC)	Pour les plus de 60 ans : infos, conseils, réponse à vos questions. (Sur rendez-vous)	Audrey DEBELUT 02 98 51 61 27 clic@ccpaysfouesnantais.fr

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi 9H-12H30 / 14H-17H

Horaires de la déchetterie de Kerambris

Du 1er avr au 30 sep : 9H-12H / 13H30-18H30

Du 1er oct au 31 mar : 9H-12H / 13H30-18H

Horaires de la bibliothèque

Mardi-Mercredi-Vendredi : 16H30 - 18H

Samedi : 10H30-12H / 16H30-18H

Ty Lutins

Accueil des enfants de 0 à 4 ans, accompagnés de leurs parents, le jeudi de 9H30 à 11 H30 à la crèche « Bateau bleu ».

Contact : Murielle GUILLEMER - 06 88 76 67 46



Espace jeunesse, rue de la fontaine.

Renseignements auprès des animateurs :

Axell au 06 38 36 26 64

Daniel au 06 76 74 46 05

Ou sur le site www.ej29950.new.fr

Horaires d'autorisation des activités bruyantes :

En semaine, de 8H30 à 12H15 et de 13H45 à 19H.

Le samedi, de 9H à 12H15 et de 13H45 à 19H.

Le dimanche et jours fériés, de 10H à 12H.

Extraits du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2010

Tarifs communaux 2011.

Monsieur le Maire propose les tarifs communaux suivants pour l'année 2011.

Tarifs communaux 2011	
Droit de place	29,00€
Location d'une table	1,80€
Location d'un banc	1,25€
Livraison forfait aller-retour	58,00€
Badge de la salle socioculturelle	50,00€
Droit d'accrochage pour le salon des arts	16,00€

CIMETIERE

Type de concession	Durée de la concession	Tarifs 2011
Columbarium	10 ans	371,22€
Columbarium	30 ans	1 181,61€
Tombe 2m ²	10 ans	131,76€
Tombe 2m ²	30 ans	435,00€
Tombe 4 m ²	10 ans	261,42€
Tombe 4 m ²	30 ans	815,63€
Mise à disposition du caveau	2 mois	125,48€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, **D'ADOPTER** les tarifs communaux présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Dotations scolaires 2011.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dotations scolaires proposées pour l'année 2011 :

Dotations scolaires 2011 (montant par élève présent à la rentrée scolaire 2010-2011)	
Fournitures scolaires	40 € x 172 = 6 880€
Livres	700€
Sorties scolaires	15 € x 172 = 2 580€
Arbre de Noël	8,15 € x 172 = 1 401,80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, **DE VOTER** les dotations scolaires présentées ci-dessus, pour l'année 2011.

Attribution de subventions.

Nom	Subvention 2010 (€)
Association des Parents d'Elèves	2 200
Arts créatifs découverte et loisirs	500
Bibliothèque	1 000
Comité de jumelage « Irlande-Clohars-Fouesnant »	500
Société d'horticulture de Quimper	100

Urbanisme : de nouvelles dispositions

Le DOO, Document d'Orientation et d'Objectif du SCOT

Ce texte détermine les conditions d'un développement équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, et la préservation des sites naturels, agricoles et forestiers.

Le document définit les objectifs et les principes de la politique de l'habitat au regard notamment de la mixité sociale, en prenant en compte l'évolution démographique et économique et les projets d'équipement.

Il précise aussi les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal, ainsi qu'aux localisations préférentielles des commerces : **en clair, pour établir notre Plan local d'urbanisme, nous devons intégrer toutes ces prescriptions obligatoires.** Il nous faut donc maîtriser notre consommation foncière, favoriser l'extension de l'habitat en continuité avec les hameaux et villages existants.

C'est ainsi que dans les années à venir, la superficie d'un terrain à bâtir ne dépassera guère 700 m². Toutes ces mesures, si délicates soient-elles à mettre en œuvre, ont pour but de protéger les générations futures, mais aussi et surtout nos ressources naturelles et notre cadre de vie.

(En fond, vue de Clohars-Fouesnant vers 1980).

De nouvelles dénominations de rues à prévoir.



Au cours des dernières années, de nombreuses habitations ont poussé dans la commune. C'est ainsi que la population est passée de 1 417 habitants en 1 999 à 2 147 en 2008.

Lors de cette expansion, les dénominations de certains quartiers n'ont pas toujours suivi le rythme des constructions. *Résultat : les habitants se trouvent aujourd'hui confrontés à des imprécisions d'adresse, de numérotation, ou à des courriers non distribués.*

Afin d'essayer de résoudre ces problèmes, la municipalité lance une campagne de consultation.

Cette campagne doit permettre de recueillir les suggestions des riverains. Elle se déroule sous forme de réunions de quartier auxquelles sont conviés les habitants du secteur.

L'objectif est de faciliter les services : distribution du courrier, livraison de marchandises, arrivée des secours (pompiers, SAMU...), aide à la personne...

Une première consultation a eu lieu le 7 septembre 2010 pour le quartier du début de la route de Kerouter et de Guernevine. Une autre concernant le Drenec, la route de la Chapelle et la route du Drenec s'est déroulée le 15 décembre. Une autre pour les riverains de Menez-St-Jean est programmée pour le début de cette année.

Suite à ces consultations, il reviendra au Conseil Municipal de prendre les décisions jugées utiles afin d'assurer un meilleur service aux administrés de la commune.



L'espace jeunesse : de nouveaux projets !



de gauche à droite : J-F Daniel, adjoint à l'Enfance-Jeunesse – Elizabeth Auffret, adjointe à la Vie scolaire – Axell, animatrice – Daniel, animateur.

L'espace jeunesse n'a pas fini d'accompagner les jeunes de la commune dans leurs temps de loisirs.

Pour 2011, l'équipe municipale et les animateurs de l'espace jeunesse de Clohars-Fouesnant ont décidé de créer un nouvel accueil (gratuit) destiné aux enfants de CM2 qui déjeunent à l'école : divisés en 2 groupes, les CM2 pourront, le mardi ou le jeudi midi, participer aux animations de l'espace jeunesse. A travers des jeux destinés à leur âge, ou des activités proposées par l'équipe d'animation, les enfants pourront ainsi profiter de ce temps de détente à la pause de midi.

Toujours en action en 2011, l'accueil l'après-midi du mercredi et des vacances scolaires est destiné aux jeunes de 10 à 13 ans : El Saloon of Jeunesse.

Cet accueil permet aux enfants et aux jeunes d'être accueillis d'une façon différente d'un centre de loisirs et de pratiquer des activités en lien avec leur âge. Des séjours sont aussi organisés (ex : l'année dernière au Parc Astérix).

D'autre part **l'accueil tout public pour les 10-17 ans** a lieu les soirs du mardi, mercredi, vendredi ainsi que le samedi après-midi.

Des camps sont organisés en été par tranches d'âges, en fonction des motivations et des souhaits exprimés par les jeunes et leurs parents.

Renseignements auprès des animateurs :

AXELL au 06 38 36 26 64

DANIEL au 06 76 74 46 05

Ou sur le site www.ej29950.new.fr



par Philippe Rivière

Nos arbres, un vrai patrimoine

Tant sur le domaine public que privé, **notre commune recèle quantités d'arbres remarquables**, que le travail actuellement en cours pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisation va permettre de recenser,* et, si possible, de mettre en valeur. Afin de mieux appréhender leur entretien et leur préservation, pour certains spécimens, on pourrait même envisager une demande de classement. **Une opération conjointe, mairie, associations, particuliers, passionnés, devrait se mettre en place courant 2011.**

Il en est un, sur le domaine public, que j'ai choisi de mettre en lumière dans cette rubrique, (quand je dis cela je parle au propre comme au figuré, la municipalité l'illumine pour les fêtes chaque année) vous aurez reconnu **le superbe chêne de l'église**. Cet arbre possède un port d'une élégance rare, **trois mètres soixante de tour, dix huit mètres de haut, autant en envergure**, voilà ses mensurations prises, en 2009, lors de son recensement dans **l'inventaire des arbres remarquables de Bretagne**, fait par Bretagne Vivante.**



Implanté en dehors de l'ancien cimetière, il a tendance aujourd'hui à vouloir y entrer : en effet, si notre chêne pousse bien face à l'église, il pousse aussi le mur d'enceinte. Mais que sait-on de son histoire ? Quel âge a-t-il ? Comment est-il arrivé là ? Qui l'a planté ? Quelle symbolique cache-t-il ?

Planter un arbre pour célébrer quelque chose est une coutume ancestrale, puisqu'on en retrouve trace chez les Gaulois comme chez les Romains où déjà on plantait des arbres en signe de joie populaire. Dans toute l'Europe,



pendant longtemps, il y eut aussi **l'arbre de mai** (symbole de fécondité) planté à la venue du printemps. **En France, à compter de 1789, l'arbre devint le symbole de l'idéal révolutionnaire**, on planta partout (lieux publics et privés) et en grand nombre (60 000 dénombrés en 1792) avec un cérémonial suivi de festivités, un arbre (souvent un peuplier, connu pour sa croissance rapide) dit **de la liberté**. (En ces temps où un être pouvait perdre sa tête simplement parce qu'issu d'une mauvaise branche, on plante à tout va ; une tête coupée, un arbre planté ?) A l'époque ces arbres étaient considérés comme monuments publics, et régis comme tels. La loi était même particulièrement sévère, un arbre malade était aussitôt remplacé, **quiconque abimait un arbre de la liberté devait réparation** ; tout acte de vandalisme à leur encontre était considéré comme une profanation et les contre-révolutionnaires qui s'y attaquaient étaient passibles de la peine de mort. Nombre de places, en France, si elles ont perdu leurs arbres avec le temps, en ont conservé le nom.

La période révolutionnaire, qui allait s'étaler sur près d'un siècle, va voir se succéder monarchies, républiques et même empires. La symbolique républicaine de l'arbre de la liberté va devenir récurrente. A chaque alternance les uns déracinent et déciment, les autres replantent. Si le premier Empire se contenta de se les approprier (ils prirent le nom **d'arbres Napoléon**) mais sans y porter la moindre attention, le second les fit abattre ou arracher, Napoléon III voulant effacer tout emblème révolutionnaire. Avec le retour de la République (la 3ème) on replante à nouveau, mais le cœur n'y est plus vraiment (guerre franco-allemande de 1870). Le rite retrouvera un nouveau souffle en 1889 avec le centenaire de la prise de la Bastille et en 1892 pour le centenaire de la première République, puis au XXème siècle à la fin des deux conflits mondiaux (14-18 et 39-45). Notons que l'essence choisie varie énormément d'une

région ou d'une époque à l'autre, très vite il n'y a plus vraiment de règle, mais le **chêne aura souvent la préférence**.

Ce bref historique permet de comprendre déjà que **les premiers arbres de la liberté plantés ont depuis longtemps disparu**, sauf parfois dans les campagnes où la contre-révolution fut moins virulente.

Mais revenons à notre chêne local, mais pas très loquace. Entre t-il dans cette famille des arbres de la liberté ? Rien n'est moins sûr, aucun écrit ne permet de l'affirmer ou de l'infirmer, la transmission orale n'est pas plus explicite. Ceci dit, **il semble difficile de croire qu'il a poussé là par hasard, on est quand même en plein bourg**. Quel âge a-t-il ? Là aussi, difficile d'être (ce verbe prête vraiment à confusion lorsque l'on parle d'un chêne !) affirmatif, entre cent quarante et cent soixante ans, le débat est ouvert (pour un chlorophyllien je dirais même tout vert). Jean Auffret,***



qui le situait en 1848, revient aujourd'hui sur son estimation depuis qu'il a vu cette photo datée, sans certitude, de 1900, où chacun s'accorde à dire que voilà déjà un bel arbre, mais n'excédant pas les trente, trente cinq ans, ce qui nous fait remonter autour de 1870. Yvonne Nicolas, sur ce même cliché, au-delà de l'arbre, a vu les toilettes portées par les femmes. Se référant à la mode du temps, elle situe plutôt la prise de vue autour de 1890, ce qui nous donnerait un arbre de vingt ans très grand (trop ?) pour son âge ou au contraire, un quadra un peu maigrichon. Jean-Yves le Corre (qui est le découvreur de la photo aux archives départementales) nous livre son analyse très pertinente : pour lui notre pédonculé possède un tronc anormalement maigre par rapport à sa hauteur et à son envergure, conséquence d'une malnutrition. Un manque d'humus au pied, dû au ramassage incessant des feuilles depuis toujours par nos cantonniers, gage d'un accès dégagé et propre à l'église et au cimetière. Sans doute aurait-il connu un autre développement en pleine nature.

Pour la beauté de l'histoire, s'il avait été planté lors de la naissance de la seconde République, en 1848, cela voudrait dire qu'il est bien un arbre de la liberté mais aussi qu'il aurait passé à travers l'éradication ordonnée par Napoléon III en 1852 ! Un miraculé ! **Un miraculé face à l'église !**

Si maintenant, ce qui semble plus probable, il date de 1870 (en fait, pour donner à coup sûr son âge il faudrait... le couper !) il n'en reste pas moins un possible arbre de la

liberté, planté pour célébrer l'avènement de la troisième République. La première du genre à s'installer dans la durée (1870-1940), comme elle, les arbres plantés en son honneur allaient, enfin, s'enraciner...

Le mystère demeure donc autour du cursus de notre Quercus, mais cela n'enlève rien au fait que cet arbre mérite toute notre attention et notre respect ; que n'a-t-il vu passer, sur trois siècles ? Des générations entières de Cloharsiens. Combien de baptêmes, de mariages, d'enterrements ? Et combien, des villages environnants et d'ailleurs, de partout, ont traversé notre bourg en passant sous sa ramure ? Ah ! comme on dit, s'il pouvait nous raconter...

Ce chêne fait partie de notre patrimoine au même titre que l'église face à laquelle, magnifiquement, il croît ...

Je ne pouvais pas finir cette chronique sans évoquer certaines plantations récentes, à valeur symbolique, faites sur notre commune. Je repense notamment au **camélia du quartier des Palmettes en 2000** (cadeau de l'association EQV**** à la municipalité de l'époque), ou encore aux **quatorze hêtres et chênes plantés sur le placître du Drennec, parrainés par les enfants de l'association des amis de la chapelle, c'était en 1984** ; enfin, plus proche de nous, toujours au Drennec, toujours parrainés par les enfants (dont certains descendants de ceux de 1984 !), **un if en 2008, et un chêne en 2010...**



« Le chêne du Drennec, avril 2010 »

Puissent ces derniers arbres passer au travers des caprices du temps et des hommes, et, à leur tour, devenir des « remarquables » et peut-être plus encore. **Mais déjà ils ont pris une place dans l'histoire, on a écrit sur eux, on saura d'où ils viennent et même qui les a plantés**, (avec photos et films à l'appui pour certains) car si les mémoires se perdent, comme le dit le vieil adage, les écrits restent...

*Recensement qui n'oblige en rien, chacun restant libre de disposer de son (ses) arbre comme il l'entend.

** Bretagne Vivante, Société Etude Protection Nature Bretagne. (www.bretagnevivante.org).

*** Les arbres vénérables de Bretagne, éd de la Plomée 2002.

**** Clohars Environnement et Qualité de Vie, pour son 1er anniversaire, offrit un arbre à la municipalité pour marquer la pérennité...de l'association.

Merci à Bruno Ferré (Bretagne Vivante) à Yvonne Nicolas (Foen Izella) pour leurs éclaircissements, à Jean-Yves Le Corre, passionné, « élément déclencheur ».

PS : Hasard de programmation, il se trouve que le thème retenu pour le prochain concours de peinture à Squvidan (juin 2011) est l'arbre. La diversité d'essences contenue dans le parc du manoir promet autant de diversité dans les toiles rendues, nul doute que le jury va se retrouver face à des choses remarquables et qu'il lui sera difficile de faire un classement...

■ JUMELAGE : c'est pour bientôt !



Le Jumelage de notre commune avec une ville irlandaise se précise. Nous avons eu un contact intéressant **avec une petite ville d'Irlande, Oranmore**. Celle-ci nous a contactés par l'intermédiaire de l'Association Finistère/Irlande qui regroupe toutes les communes finistériennes déjà jumelées avec l'Irlande.

Cette ville d'environ 6 000 habitants est située dans le comté de Galway, près de la mer et de la belle région du Connemara.

Après des premiers contacts épistolaires, le Comité de Jumelage d'Oranmore, déjà constitué, nous a invités en Irlande au mois de mars 2011 pour les festivités de la Saint Patrick. Egalement invités par nous, ils viendront en Bretagne au début de l'été. Donc à la suite de ces premiers contacts nous envisagerons d'officialiser le jumelage.

Nos amis du golf de l'Odét nous ont accompagnés dans toutes les démarches entreprises depuis presque deux ans et participeront bien sûr à cette première visite qui nous permettra de solliciter les deux ou trois golfs présents dans la région afin d'associer le golf au jumelage.

Venez nombreux nous rejoindre au Comité de Jumelage pour établir des échanges humains, culturels et sportifs avec nos amis irlandais.

Contact : Elisabeth Auffret, adjointe au Maire (photo).
Mairie de Clohars-Fouesnant.

■ Aide aux leçons : des bénévoles motivés !

Mise en place à l'école depuis plusieurs années par **Patricia DASIVLA**, parente d'élève et conseillère municipale, l'aide aux leçons a repris à la rentrée scolaire.

L'objectif est d'aider les enfants qui restent en garderie : apprendre les leçons, aide à la lecture, au calcul... Depuis septembre, ce sont **9 bénévoles** (dont 4 nouveaux) qui se relaient auprès d'une trentaine d'enfants du CP au CM2, le **lundi et le jeudi de 17H à 18H**.

A la fin du premier trimestre, Patricia DASIVLA a réuni l'équipe de bénévoles afin de les remercier, de faire le point et d'apporter éventuellement des améliorations à l'organisation du service.



de gauche à droite : J-Claude LE PERSON, Margot LE CARRE, Annick BOUZINAC, Renée HEMON, Mauricette COPEAUX, Marc LAZIOU, Monique HELORET, Patricia DASIVLA, Françoise LEGAGNEUR. (Absente : Nicole STAROSWIECKI).

■ Gestion des déchets : 2011, vers la redevance incitative

On a tous à y gagner

Améliorer le service des déchets : c'est une ambition constante du Pays Fouesnantais. Les élus de la Communauté de communes ont validé de nouveaux moyens qui visent à en maîtriser les coûts et à satisfaire les usagers. Chacun est invité à devenir « acteur de sa facture ».

La redevance incitative, comment ça marche ?

La redevance incitative, c'est un nouveau système de facturation qui correspond à l'utilisation réelle du service comme pour l'eau ou l'électricité avec une part fixe (abonnement) et une part variable (consommation).

La part fixe : Elle couvre l'ensemble des charges fixes du service déchets de la Communauté de communes : passage de la benne sur l'ensemble du circuit, collecte des matériaux recyclables, déchetterie, points d'apports volontaires, frais généraux.

La part variable : Elle est calculée selon le taux de présentation à la collecte de votre conteneur à ordures ménagères, c'est à dire en fonction du nombre de fois où il est vidé, et non pas en fonction de son poids.

Comment est calculée ma part variable ?

Votre conteneur sera équipé d'une puce électronique. A chaque levée, un ordinateur notera la date, vos coordonnées et enregistrera le taux de présentation de votre conteneur.

En clair ? Un même ménage qui sort son bac une fois toutes les 2 semaines aura une redevance moins élevée que s'il le sortait une fois par semaine : **l'usager devient donc acteur de sa facture.**

Pour l'habitat vertical et les cas particuliers : des points d'apports volontaires (conteneurs de gros volume) avec systèmes d'accès (badge) vont être mis en place.

Comment ça va se passer ?

Ces changements vont se faire progressivement.

2011 : communication et équipements des foyers.

Des courriers explicatifs vont être envoyés, des réunions publiques vont être organisées, du personnel formé se déplacera dans chaque foyer pour répondre aux interrogations de chacun.

Deuxième semestre 2011 :

Distribution des nouveaux bacs équipés de puces et collecte des informations auprès de chaque foyer (nombre de personnes, vérification des coordonnées).

2012 : Facturation classique de la redevance ordures ménagères et facturation en test avec le nouveau système.

2013 : Facturation en redevance incitative calculée sur le nombre de présentations du bac à ordures ménagères.

■ Téléthon : 1300 € collectés

Cette année le Téléthon était organisé au bar du Prad-Poullou, coordonné par Stéphanie Burel du Yellow Village et Bertrand Gilais. En raison d'une météo exécrable, les activités prévues à l'extérieur ont dû être annulées. C'est donc à l'intérieur que se sont déroulées les animations : crêpes chaudes, groupes de musique, chants de marins, démonstrations de danse...etc. En fin de soirée, Bertrand Gilais, représentant local du Téléthon, pouvait se féliciter d'une recette de 1 300 € au profit de l'AFM.



Association Tamm Kreiz.

■ Marché de Noël : une réussite !

L'association des parents d'élèves de l'école publique organisait le samedi 11 décembre son **marché de Noël** à la salle socioculturelle. Pour faire de ce marché un succès, **les enfants de l'école**, avec leurs enseignants, avaient réalisé tout un choix d'objets proposés à la vente : guirlandes, mobiles, chocolats, boîtes décoratives, cartes, bougeoirs...



Quant aux parents, ils se sont aussi investis en tenant divers stands : café, gâteaux, maquillage...et, bien sûr, la photo inoubliable sur les genoux du Père Noël. Un bel après-midi au cours duquel la bonne humeur et la convivialité étaient de mise, et dont les bénéfices permettront **d'offrir aux enfants de l'école de nombreuses activités (poney, voile, vélo...)**.

■ La maison de retraite de Pleuven : un lieu de vie.



La maison de retraite de Ti ar C'hoad à Pleuven, ouverte aux personnes âgées du canton, compte parmi ses résidents plusieurs Cloharsiens.

Directrice de la maison de retraite, Mme Le Gac, avec l'équipe du personnel, affirme que l'EHPAD est un véritable lieu de vie : **des animations** de l'extérieur (orchestres, chorales...) viennent égayer la vie quotidienne. **Ce sont environ 45 bénévoles** des 7 communes du canton qui participent à ces animations. **Des sorties**

sont également proposées aux résidents grâce aux 2 minibus de l'ADS7, dont l'un est équipé pour accueillir des fauteuils roulants. Fin décembre, en soirée, une sortie a été faite à Quimper pour découvrir les illuminations de Noël. Le 4 janvier, ce sont les familles qui étaient invitées au goûter du nouvel an. Il faut aussi noter **la présence sympathique de Sam**, le chien de Mme Le Gac, qui fréquente régulièrement les lieux.



En ce début d'année, période de vœux, un des souhaits de Mme Le Gac et de son équipe, c'est de **collecter la mémoire des personnes âgées** à travers des enregistrements de témoignages, souvenirs, afin de stimuler les neurones et de favoriser la communication, tant entre les résidents qu'avec les gens de l'extérieur. **Contact : Mme Le Gac, directrice, au 02 98 51 70 40.**

■ La résidence Kerélys de Clohars-Fouesnant

La résidence Kerélys accueille à Clohars-Fouesnant des personnes âgées présentant une perturbation des fonctions intellectuelles, n'ayant plus la possibilité de vivre chez elles et nécessitant un accompagnement assuré par des professionnels. C'est une structure médicalisée de 28 logements répartis en 2 unités de vie, dans un cadre chaleureux. Deux modes d'accueil sont proposés : en accueil permanent ou à la journée.

Contact : Mme Quintin, directrice, au 02 98 54 66 17.

Coordonnées de la mairie :

Place de la Mairie-29950 CLOHARS-FOUESNANT.

Tél : 02 98 54 60 09

E-mail : mairie-de-clohars-fouesnant@wanadoo.fr

Site Internet : www.clohars-fouesnant.fr

■ En bref...

Prenez date

Les dimanches 20 et 27 mars : élections cantonales.

Le samedi 4 juin : concours de peinture ouvert aux peintres amateurs.

Parc du Manoir de Squividan. Entrée libre.

Taxe de séjour

Le 27 octobre 2010, le Conseil général du Finistère a décidé d'instaurer une taxe additionnelle à la taxe de séjour, applicable au 1er janvier 2011. Cette taxe additionnelle correspond à 10% de la taxe de séjour.

Une amicale des retraités dynamique !



L'amicale des retraités se réunit en moyenne deux fois par mois pour un repas, un goûter ou un après-midi de rencontre

autour de jeux de société, cartes, pétanque...Le mercredi 5 janvier, c'est pour déguster une galette des rois qu'une cinquantaine de membres se sont retrouvés (photo). **Colette Boussard**, présidente, invite les nouveaux retraités à venir les rejoindre pour participer à ces moments de convivialité. **Tél : 02 98 57 07 49.**

Site

Vous pouvez retrouver sur le site de la commune www.clohars-fouesnant.fr la liste des associations avec les coordonnées des responsables, celle des artisans et commerçants ainsi que **tous renseignements utiles à vos démarches ou concernant la vie communale.**

Responsable de la publication : Michel Lahuec, maire.

Coordination et rédaction : J-F Daniel, adjoint au maire, et la commission communication.

Bulletin municipal imprimé sur papier recyclé.

